



LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER

Madame Claudine GANTER
Présidente du Conseil Rhénan
Conseillère Régionale du Grand Est
Région Grand Est
BP 91006
1 PLACE ADRIEN ZELLER
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le - 3 AVR. 2019

Madame la Présidente, *Chère Claudine*

Par un récent courrier, vous avez souhaité me transmettre le texte de la résolution qui a été adoptée par le Conseil Rhénan lors de sa séance plénière du 03 décembre 2018, et qui porte sur l'aménagement de liaisons de transport transfrontalières dans l'espace du Rhin Supérieur entre l'Allemagne et la France.

Avec 760 km de frontières concernant 4 pays différents et 170 000 travailleurs frontaliers, la Région Grand Est porte nécessairement une attention particulière aux sujets concernant la mobilité transfrontalière. Dans le cadre de son projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé en décembre 2018, la Région a affirmé ses priorités en matière de mobilité dans le cadre d'une politique d'accessibilité à 360° de son territoire.

Les termes de la résolution que vous m'avez transmise rejoignent en ce sens les grandes orientations retenues par la Région Grand Est en matière de mobilité dans le cadre de son SRADDET, et ce particulièrement pour le développement des transports transfrontaliers entre la France et l'Allemagne.

De manière prioritaire, la Région a retenu l'objectif de pérenniser le réseau ferroviaire national de desserte fine du territoire, qui est le support des développements futurs des lignes ferroviaires transfrontalières. Ainsi, la mise en œuvre de programmes de renouvellement des lignes Strasbourg-Wissembourg-(Neustadt), Strasbourg-Lauterbourg-(Wörth) et Strasbourg-Sarreguemines-(Sarrebück) constitue une priorité absolue pour la Région dans la perspective de la mise en place d'une offre ferroviaire transfrontalière renouvelée et totalement intégrée à l'horizon 2024. A cet effet, l'appui du Conseil Rhénan auprès du Gouvernement français constituera une plus-value substantielle pour inscrire les financements nécessaires à la pérennisation de ces lignes ferroviaires stratégiques en tant que priorité nationale d'intervention.

Région Grand Est

Adresse postale :

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 570441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Pour permettre le développement de ces liaisons ferroviaires transfrontalières dans les volumes qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude relative au matériel roulant, il sera également indispensable que l'ensemble des Länder de Sarre, de Rhénanie Palatinat et du Bade-Wurtemberg s'engagent aux côtés de la Région Grand Est, dans le développement et l'acquisition de matériels roulants interopérables entre la France et l'Allemagne. Les coûts de développement et d'acquisition de ces nouveaux matériels devront logiquement être partagés selon des modalités à déterminer par l'ensemble des autorités organisatrices de transport concernées.

En ce sens, l'échéance de 2024 nécessite que des engagements réciproques soient formalisés à court terme. Ainsi, la Région Grand Est s'est déjà engagée pour le financement des premiers coûts de développement d'une version interopérable France-Allemagne de matériels ferroviaires et compte sur un accompagnement fort des autres partenaires et sur une mobilisation conséquente des programmes de financements européens sur cette composante indispensable du projet.

Par ailleurs, votre résolution porte également sur des projets pour lesquels des premières phases opérationnelles ou pré-opérationnelles ont déjà été engagées, et qui nécessitent d'être finalisés pour donner leur pleine efficacité au service des territoires qu'ils desservent.

Ainsi, à l'issue des études d'Avant-Projet-Sommaire portant sur la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, il importe prioritairement de lancer sans délai les études d'Avant-Projet-Définitif, ainsi qu'un plan de financement pour les travaux à réaliser afin de tenir l'échéance de mise en service prévue en 2028. En cela, je tiens à rappeler la responsabilité qui incombe aux Gouvernements français, suisse et allemand pour inscrire les participations nationales à ce projet dans leur programmation pluriannuelle en matière d'infrastructures de transport.

De la même manière, je partage la nécessité de mener à terme la seconde phase de la branche Est du TGV Rhin-Rhône. Il est en effet tout à fait inconcevable d'accepter que les travaux préparatoires et les acquisitions foncières déjà réalisés, dont le coût s'élève à plus de 80 millions d'euros, soient considérés comme perdus et que la branche Est demeure ainsi inachevée. Par ses interventions coordonnées avec la Région Bourgogne Franche Comté, la Région Grand Est a obtenu que ce projet soit pris en considération dans le texte de la Loi d'Orientation des Mobilité à l'issue de son examen par le Sénat. L'appui du Conseil Rhénan auprès du Gouvernement français permettra de confirmer l'intérêt des partenaires pour le développement des liaisons rapides entre l'Allemagne et le sud de la France.

J'ai également pris note de vos recommandations particulières visant à réduire les ruptures existantes dans le réseau ferroviaire irriguant l'espace du Rhin supérieur. Je tiens sur ce point à vous indiquer que la Région Grand Est s'est engagée dans le financement de l'étude de mobilité en cours de réalisation sur Colmar-Fribourg, et va confirmer dans les prochaines semaines sa volonté de s'inscrire dans le partenariat organisé pour examiner les conditions de la réactivation de la ligne Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken.

Ces engagements en faveur de projets de plus long terme ne doivent néanmoins pas nous détourner des enjeux prioritaires de court terme qui portent notamment sur la réalisation d'une ligne routière de Transport à Haut Niveau de Service entre Colmar et Breisach, mais également sur les premiers travaux permettant le maintien de la ligne fret entre Colmar et Vogelsheim pour assurer la continuité de la desserte du port et le développement du parc industriel franco-allemand qui est projeté. Sur ce dernier projet, la Région Grand Est a déjà engagé 3 millions d'euros au titre de l'année 2019.

Enfin, il me semble toutefois important qu'à l'avenir, les résolutions du Conseil Rhénan puissent également porter sur le développement des liaisons fluviales et ferroviaires vers le sud de l'Europe. A ce titre, l'appui du Conseil Rhénan sur les projets Saône-Moselle/Saône-Rhin et sur la mise au gabarit P400 des tunnels ferroviaires présents sur la ligne ferroviaire reliant Mulhouse à Culmont-Chalindrey permettrait d'affirmer un intérêt marqué du Conseil pour le transfert modal des marchandises et pour les débouchés sud de son territoire.

En conclusion, il me paraîtrait opportun, dans les prochaines résolutions de la Commission transport, de hiérarchiser les projets, d'une part par mode (ferroviaire, bus, modes doux) et, d'autre part, par niveau de priorité et d'échéance (court, moyen ou long terme).

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien à vous



Jean ROTTNER